

Douzième Conférence ministérielle

La douzième Conférence ministérielle (CM12), coorganisée par le Kazakhstan, s'est achevée avec succès le 17 juin 2022, à Genève, par l'adoption d'une série de résultats importants, y compris un accord historique sur les subventions à la pêche, des décisions sur une réponse multilatérale à la crise alimentaire et à la pandémie de COVID-19 et un document final convenu au niveau multilatéral.



La CM12 s'est déroulée à Genève du 12 au 17 juin, dans le contexte d'une reprise fragile après la pandémie de COVID-19 et sur fond de guerre en Ukraine, qui génère des souffrances humanitaires et avait d'importantes répercussions sur le commerce mondial et les populations vulnérables du monde entier.

Dans le même temps, l'OMC faisait face à des défis significatifs dans ses fonctions essentielles, notamment en ce qui concerne le système de règlement des différends (voir la page 132).

Reportée par deux fois à cause de la pandémie, la CM12 a été l'occasion pour les Ministres d'agir, de faire ce qui devait être fait et de fournir les orientations politiques indispensables pour permettre à l'OMC de mieux répondre aux défis auxquels tous ses Membres étaient confrontés.

Dans son allocution d'ouverture de la conférence, la DG Okonjo-Iweala a dit : « Les Membres ont la possibilité de montrer au monde que l'OMC est capable d'être à la hauteur. » La conclusion d'accords à Genève « renforcera la capacité de

tous les Membres de répondre aux attentes de leurs populations – qu'il s'agisse d'alimentation, de santé, de sécurité, de meilleurs emplois, de relèvement des niveaux de vie et d'un environnement durable sur la terre ferme, dans les océans et dans l'atmosphère », a-t-elle ajouté.

La DG a noté qu'alors même que le système multilatéral semble fragilisé « le moment est venu d'investir dans ce système et non de s'en retirer; le moment est venu de mobiliser la volonté politique dont nous avons tant besoin pour montrer que l'OMC peut faire partie de la solution aux multiples crises frappant les biens communs mondiaux auxquelles nous sommes confrontés. »

La réunion ministérielle, qui devait initialement prendre fin le 15 juin, a été prolongée de deux jours afin de donner aux participants plus de temps pour mener des négociations et parvenir à des accords. Finalement, le 17 juin, après des négociations marathon entre les délégations, le Président de la CM12, Timur Suleimenov, premier Chef de cabinet adjoint du Président du Kazakhstan, a marqué d'un coup de marteau l'adoption d'une série d'accords importants.

L'« ensemble de résultats de Genève » comprend un accord historique sur les subventions à la pêche, une réponse multilatérale à la COVID-19 et des décisions concernant la sécurité alimentaire et la réforme de l'OMC (voir la page 50).

Dans ses observations finales, le Président a dit aux Membres : « Cette semaine, vous avez tous contribué à l'obtention de résultats qui semblaient hors d'atteinte. Nous avons tous participé à des conversations franches et parfois très difficiles. Nous n'avons peut-être pas concrétisé tous les objectifs que nous nous étions fixés, mais nous avons produit des résultats, et nous devrions tous en être fiers. »



Cette semaine, vous avez tous contribué à l'obtention de résultats qui semblaient hors d'atteinte.

Timur Suleimenov, Président de la CM12



Fiche d'information : Principaux éléments de l' « ensemble de résultats de Genève »



12^{ème} CONFÉRENCE
MINISTÉRIELLE DE L'OMC
GENÈVE 2022

COORGANISÉE AVEC LE KAZAKHSTAN



Commerce et santé

Les Membres de l'OMC ont adopté :

- une déclaration ministérielle reconnaissant l'importance du système commercial multilatéral pour soutenir la lutte contre la COVID-19 et les pandémies futures
- une déclaration ministérielle précisant le droit des Membres de passer outre les brevets dans certaines circonstances et ménageant une plus grande marge de manœuvre pour diversifier la production de vaccins contre la COVID-19.

Ils se sont également engagés à réfléchir à l'opportunité d'étendre la décision à la production et à la fourniture d'outils de diagnostic et de traitements contre la COVID-19 (voir la page 62).



Subventions à la pêche

Dans l'Accord sur les subventions à la pêche, les Membres s'engagent à éliminer les subventions à la pêche les plus préjudiciables qui contribuent à l'épuisement des stocks de poissons et privent les communautés de pêcheurs de leur moyen de subsistance. Il s'agit du premier Accord de l'OMC qui s'articule autour d'un objectif essentiellement environnemental (voir la page 55).

Pour que l'accord entre en vigueur, les deux tiers des Membres doivent déposer leurs « instruments d'acceptation » auprès de l'OMC. Les Membres ont aussi commencé à réfléchir à la manière d'aborder la « deuxième vague » de négociations visant à soumettre les subventions à la pêche préjudiciables à de nouvelles disciplines.



Sécurité alimentaire

Les Membres de l'OMC ont adopté:

- une déclaration ministérielle confirmant le rôle vital joué par le commerce dans l'accroissement de la sécurité alimentaire mondiale et dans laquelle les Membres s'engagent à améliorer le fonctionnement des marchés mondiaux des produits alimentaires et agricoles
- une décision exemptant de toute prohibition ou restriction à l'exportation les achats de produits alimentaires effectués par le Programme alimentaire mondial des Nations Unies à des fins humanitaires (voir la page 52).

En novembre 2022, les Membres ont établi un programme de travail devant permettre de répondre aux préoccupations en matière de sécurité alimentaire des pays les moins avancés et des économies importatrices nettes de produits alimentaires, conformément au mandat donné par la CM12.



Commerce électronique

Les Membres de l'OMC ont décidé de maintenir le moratoire relatif aux droits de douane sur le commerce électronique et d'intensifier leurs discussions sur le sujet. Le moratoire restera en vigueur jusqu'à la CM13, qui doit avoir lieu en février 2024.



Réforme de l'OMC

Les Membres de l'OMC sont convenus d'entreprendre un examen complet des fonctions de l'Organisation pour faire en sorte qu'elle soit en mesure de relever les défis liés au système commercial multilatéral. L'objectif est de soumettre d'éventuelles propositions de réforme à la CM13. Les Ministres sont également convenus de mener des discussions sur les préoccupations relatives au système de règlement des différends de l'OMC en vue de disposer d'un système pleinement opérationnel pour 2024.



Autres questions

Les Ministres ont adopté une Déclaration relative aux questions sanitaires et phytosanitaires (SPS) dans laquelle les Membres de l'OMC s'engagent à moderniser l'Accord SPS, qui régit les normes pour les aliments et les produits d'origine animale ou végétale. En novembre 2022, les Membres sont convenus de la procédure à suivre pour ses travaux.

Les Ministres ont adopté une décision réaffirmant leur détermination à remédier aux difficultés spécifiques rencontrées par les petites économies.

Ils ont également décidé de proroger jusqu'à la CM13 un moratoire sur ce que l'on appelle les « plaintes en situation de non-violation ou motivées par une autre situation dans le domaine des ADPIC », qui concerne les situations dans lesquelles un Membre de l'OMC peut faire valoir qu'il a été privé d'un avantage attendu lié aux droits de propriété intellectuelle même s'il n'y a pas eu violation d'un accord.